



-  Cathédrale
 -  Vues majeures
 -  Cônes de vues
 -  Périmètre d'application de la directive
 -  Aire d'exclusion des objets de très grande hauteur
 -  Limitation des hauteurs des constructions et des végétaux (m)
- Hauteurs des pylônes isolés
-  0 m
 -  30 m
 -  40 m
 -  50 m